



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/06/2023

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE, Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme FRANCOIS Vanessa, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Absents : 1
Excusés : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Etai(ent) excusé(s) : Mme LURION Eve-Hélène

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. RAULIN Thomas

Tirage au sort des jurés d'assises 2024
Délibération n°2023 - 32

Date de convocation
25/05/2023

Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre de jurés nécessaire pour Bayon, en date du 12 avril 2023,

Date d'affichage
13/06/2023

Mme VAUNE Audrey et M. RUSE Serge, conseillers municipaux de la Commune de Bayon ont procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024 concernant la commune de Bayon.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

13/06/2023

Conformément à la circulaire relative à l'établissement des listes préparatoires communales des jurés d'assises en date du 12 avril 2023, le nombre de jurés nécessaire, tirés au sort sur la liste annuelle, est fixé à 3 personnes pour la commune de Bayon.

Ont été tirés au sort :

- 1/ Mme VERGES Françoise
- 2/ M. FRANCESCHETTI Stéphane
- 3/ Mme DUC Carole

Délibération adoptée à l'unanimité.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

